

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 18 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix huit octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

MM ENGELMANN Nadine, BOIROT Vincent, DELANNOY Jean-Paul adjoints, JOUBLIN Sylvie, MULLER Marie-Line, DONABEDIAN Eddy, CHEVRIER Hervé, LAZZARI Nadine et FISCHER Denis

Secrétaire de séance : Mlle JOUBLIN Sylvie

| Nombre de membres afférents au Conseil | Nombre de membres présents | qui ont pris part à la délibération |
|---|---------------------------------------|--|
| 10 | 10 | 10 |

Date de convocation
11 octobre 2013

Date d'affichage
25 octobre 2013

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

| |
|--|
| RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GERANCE DU CAMPING DELIBERATION 1/OCTOBRE 2013 |
|--|

Le camping a enregistré 1331 nuitées pour la saison 2013 (1051 en 2012 et 2325 en 2011) et compte tenu de l'installation tardive des lodges et du manque de communication, la location est équivalente à une lodge sur 10 semaines.

Le montant des loyers perçus par la commune s'élèvent à 2 284 €, le remboursement des charges final n'étant pas intégré, avec des dépenses de fonctionnement de 3 841 € dont celles pour la mise en place des lodges.

Mme Engelmann précise que les jeux pour enfants ne sont plus aux normes et doivent être remplacés, une étude va être faite.

Par courrier Mr Berthou sollicite un contrat de gérance du camping pour une durée de 3 ou 6 ans afin de pouvoir faire des travaux et une publicité adéquate (insertion à valider l'année d'avant pour la future saison).

Mme Muller demande qu'un compteur d'eau soit posé au camping afin de refacturer la consommation.

Après délibération, le Conseil municipal décide de confier la gérance du camping à Mr Berthou Yves pour 6 ans avec un loyer mensuel avec les 4 lodges comprises de 450 € par mois, avec indexation des loyers selon l'indice de référence de loyers paru au 1^{er} avril et charge le maire d'établir le contrat de gérance.

BILAN 2013 DU TENNIS : DELIBERATION 2/OCTOBRE 2013

La saison 2013 du tennis n'a pas été bonne compte tenu d'un mauvais printemps. Les recettes se sont élevées à 627 € pour une dernière année d'amortissement du court de 853 €. Le bilan est donc pour la première fois négatif de 226 €.

Un entretien du court sera nécessaire au printemps afin de retirer la mousse pour une bonne pratique.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
AVEC L'OFFICE DES SPORTS D'AVALLON : DELIBERATION 3/OCTOBRE 2013**

L' école d' initiation sportive organisée par l'office des Sports d' Avallon reprend ses cours le lundi avec un léger décalage des horaires de 17 H 15 à 18 H 15 afin de permettre aux enfants à l'école à Voutenay ou Précý de pouvoir y participer.

Après délibération, le conseil municipal décide de prendre en charge les séances entre le 9 septembre 2013 et le 4 juillet 2014 au prix de 36 € de l'heure ainsi que l'adhésion annuelle de 25 € et autorise le maire à signer la convention avec l' ODSAA et à procéder au mandatement des sommes appelées.

**APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DU RPI
POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES
DELIBERATION 4/OCTOBRE 2013**

Après avoir présenté au conseil municipal le fonctionnement du RPI, le Conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec les communes du RPI de Précý, Saint Moré et Voutenay pour les frais de fonctionnement :

- pour facturer les frais de cantine aux communes de Précý, Saint Moré et Voutenay
- pour mandater la participation aux frais de transports scolaires du midi entre Voutenay et Arcy-sur-Cure à la commune de Précý, organisatrice du circuit
- pour la participation des frais scolaires et des activités scolaires au prorata des élèves scolarisés qui sera facturée ou à régler aux communes où sont implantées les écoles du RPI
- pour le paiement des frais périscolaires au centre de loisirs des Filous Futés de Cravant pour la mise à disposition de leur personnel.

Le RPI compte 8 élèves scolarisés à Arcy-sur-Cure, 17 élèves à Précý le Sec et 19 élèves à Voutenay-sur-Cure.

**VOTE DES TRAVAUX DE LA GRANGE ENCEINTE DE DIGOGNE
DELIBERATION 5/OCTOBRE 2013**

Trois entreprises ont établi des devis pour refaire l'étayage de la charpente de la grange enceinte de Digogne qui consiste à remplacer la poutre existante afin de pouvoir utiliser ce bâtiment.

Après délibération, le Conseil municipal à 9 voix pour (Mme Lazzari n'a pas participé au vote), décide de faire réaliser les travaux de réparation de la poutre par l' entreprise Lazzari, la moins disante, pour la somme de 2 008.50 € HT soit 2 402.17 € TTC.

**VOTE DE TRAVAUX DE REPARATION DE LA VOUTE
DE L'EGLISE D' ARCY-SUR-CURE : DELIBERATION 6/OCTOBRE 2013**

Compte tenu de la spécificité des travaux, un devis a été demandé à l'entreprise DULION qui est déjà intervenue à la Chapelle du Beugnon.

Après délibération, le conseil municipal vote les travaux de reprise partielle de la voûte de la nef de l'église et choisit l'entreprise DULION pour leur réalisation au coût de 2 088 € HT soit 2497.25 € TTC.

**CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES POTEAUX INCENDIE
DELIBERATION 7/OCTOBRE 2013**

Afin d'être conforme à la réglementation, il est proposé au conseil municipal de souscrire un contrat d'entretien pour le contrôle annuel des poteaux d'incendie.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer un contrat avec l'entreprise Troyes Incendie pour des tarifs de 23 € HT par poteau contrôlé, de 25 € HT pour le graissage de la tige de manœuvre et des bouchons par unité et d'un forfait déplacement pour 3 ans.

L'entreprise fournira à la commune un rapport de visite.

**CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA CHAUDIERE BOIS
DELIBERATION 8/OCTOBRE 2013**

Une délibération avait été prise en séance du 6 juin 2013 pour un contrat d'entretien pour la chaudière bois avec l'entreprise ETEL Energies avec des dépannages le week end, mais il s'avère que cette entreprise n' a pas de personnel d'astreinte.

Les 2 propositions sont donc l' entreprise Etel pour 960 € HT et la SARL Chalons pour 660 € HT sur les mêmes bases.

Par conséquent, le Conseil municipal décide de souscrire une contrat d'entretien pour la chaudière granulés auprès de la SARL Chalons pour un montant de 660 € HT soit 789 € 36 TTC.

**VOTE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DE L'AIRE DE TRI
ET DU STADE DE FOOTBALL : DELIBERATION 9/OCTOBRE 2013**

Mr le Maire présente au Conseil municipal les devis établi par Eiffage Energie qui s'élèvent à 9 606 € HT pour l' éclairage du stade de foot et 4 677.50 € HT pour l'aire de tri.

Mme Muller précise qu'actuellement la Commune de Vermenton prête son terrain éclairé pour les entraînements de foot à l'équipe d' Arcy et est donc contre cette dépense. Elle précise que le District de football de l' Yonne peut accorder des subventions.

Des conseillers pensent que l'éclairage de l'aire de tri n'est pas utile.

Mr Chevrier mentionne que l'éclairage du terrain de foot pourrait servir à d'autres associations et Mr Donabedian que cela permettrait le branchement de l'illumination des fêtes du grand sapin.

Compte tenu des coûts, la décision est ajournée à un prochain conseil en attente des renseignements sur de possibles subventions.

**VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 AU BP 2013 DE LA COMMUNE
DELIBERATION 10/OCTOBRE 2013**

Le Maire expose au Conseil que les crédits ouverts sont insuffisants et qu'il convient de procéder aux modifications suivantes :

| | |
|--|---------|
| D Article 66111 Intérêts emprunt | + 100 € |
| R Article 74127 Dotation nationale péréquation | + 100 € |

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

PLU :

L'état veut faire voter une loi pour que les PLU soient élaborés au niveau de l'intercommunalité. Mr le Maire proposera un vote contre cette mesure au prochain conseil municipal.

Découpage cantonal :

Mr le Maire fait part du futur découpage cantonal, Vermenton étant englobé dans Joux la Ville qui deviendra chef lieu de canton, en vue des futures élections départementales de 2015. Le Conseil général doit se prononcer sur ce découpage.

Boulangerie :

Mr Hédot qui avait monté le dossier depuis plusieurs mois s'est désisté du projet pour reprendre la boulangerie qui s'est récemment libérée dans son village d'origine. D'autres contacts et des études de repreneurs sont en cours.

Tri sélectif :

Mme Lazzari signale que de nombreux morceaux de verre sont présents sur l'aire de tri ce qui pose problème pour les véhicules.

Mr Bertrand a déjà signalé le problème à la CCECY, le camion qui récupère le verre le casse pour gagner de la place ce qui fait des morceaux. Compte tenu que l'aire est gravillonnée non cimentée cela rend le nettoyage difficile.

Cavurne :

Mr Donabedian demande où en est le projet de cavurne. L'emplacement est prévu dans le nouveau cimetière et le devis est en cours de réactualisation. Un vote pour changer le règlement et mettre en place des tarifs sera proposé au prochain conseil.

Maison médicale :

Mr Delannoy est sans nouvelle de la CCECY suite au problème abordé lors du dernier conseil municipal. Mr Bertrand en fera part en bureau communautaire.

Travaux d'assainissement :

Mr Boirot demande quand sera réalisée la tranche d' assainissement prévue rue de l' Orme et rue Croix Benoît. La dépense a été budgétée par la CCECY, mais sans date de travaux à ce jour. Une relance sera faite auprès de la CCECY pour connaître la date de réalisation.

Eolienne :

Mr Boirot demande si des recours ont été déposés contre le permis de construire des éoliennes. Nous n'avons pas de nouvelles, un contact sera pris avec Volkswind.

La séance est levée à 22 H 45.

Le Maire,